

**COMMISSION LOCALE
DE L'EAU
DU SAGE DE L'ELORN**

**Compte-rendu de la réunion
de la Commission Locale de
l'Eau
5 juillet 2012**

L'an deux mille douze, le cinq juillet, à quatorze heures quinze, la Commission Locale de l'Eau du Sage de l'Elorn s'est réunie à la Maison des Services Publics 59, rue de Brest à Landerneau, sous la présidence de Monsieur Thierry Fayret.

Membres présents :

- M. Thierry Fayret, président de la Commission Locale de l'Eau ;
- Mme Armelle Huruguen, Conseillère Générale ;
- M. François Collec, vice-président de la Commission Locale de l'Eau
- M. Jean-Claude Le Tyrant, maire de Daoulas ;
- M. Patrick Le Hénaff, conseiller municipal d'Irvillac ;
- M. Henri Billon, vice-président de la Commission Locale de l'Eau ;
- M. Philippe Héraud, maire de Plouneventer ;
- Mme Pascale Bégoc, adjointe au maire de Sizun ;
- M. Jean-François Kerbrat, Adjoint au maire de St Sauveur ;
- M. Yvon Pinvidic, Chambre d'agriculture ;
- M. Pascal Crenn, FDSEA ;
- M. Jean-Pierre Le Gall, Bretagne Vivante ;
- M. Benoît Huot, Amis des Moulins du Finistère ;
- M. Le Préfet Maritime représenté par le LV VERLUT et l'IEF Porte ;
- M. Stéphane Garot, Chef de la Mise 29 ;
- Mme Sophie Sauvagnat, DDTM ;
- M. Thibaud Coll, DREAL ;
- M. Philippe Seguin, AELB.

assistaient à la réunion :

- M. Pierre-Yves Clavier, Bmo ;
- M. Sébastien Le Coustumer, CG 29 ;
- Mlle Elise Baboulène, Conseil Régional de Bretagne ;
- M. Jérôme Vassal, SB Elorn ;
- M. Philippe Masquelier, animateur du SAGE de l'Elorn ;

étaient excusés :

- M. Pierre Karleskind, conseiller régional ;
- M. Joël Marchadour, conseiller régional ;
- Mme Marie-Françoise Le Guen, Conseillère Générale ;
- M. Francis Estrabaud, Conseiller Général ;
- M. Yann-Fanch Kernéis, conseiller municipal de Plouzané ;
- M Pascal Inizan, conseiller municipal de Landerneau ;
- Mr Claude Bervas, maire de Dirinon ;
- M. Maxime Paul, conseiller municipal de Brest ;
- Mme. Geneviève Henry, conseillère municipale de Brest ;
- Mme. Paulette Dubois, conseillère municipale de Brest ;
- M. André Queffelec, conseiller municipal de Guipavas
- Mme Monique Le Bot, Conseillère municipale de Plougastel/Daoulas ;
- M. Michel le Bourdonnec, conseiller municipal du relecq-Kerhuon ;
- M. Louis Fagot, maire de Guimiliau ;(pouvoir à Henri Billon)
- M. Lucien Cevaer ; Parc Naturel Régional d'Armorique ;
- M. Hervé-Marie Pouliquen, CCI de Brest ;
- M. Jean-Yves Kermarrec, AAPPMA de l'Elorn (pouvoir à JP Le Gall);
- M. André Le Moigne, UDSEA ;

- M. Patrick Gouez , Eau et Rivières de Bretagne ;
- M. Emmanuel Kelberine ; comité local des pêches ;
- M. Hervé Ladurée ; Bretagne Truites ;
- M. Michel Diverres ; CRCBN ;
- M. Le Préfet de Bassin Loire-Bretagne ;
- M. Le Préfet du Finistère ;
- M. le Directeur, ARS ; (pouvoir à Stéphane Garot) ;
- M. le directeur, IFREMER ;
- M. le Directeur, Parc Marin d'Iroise

*
* *
*

Thierry Fayret souhaite la bienvenue aux membres de la CLE présents et propose de débiter la réunion.

- **Avis sur le projet de stabilisation de la plateforme aménageable du polder 124 – commune de Brest**

Marc Dufourneau et Fabrice Huret, du Syndicat Mixte Brest Iroise, maître d'ouvrage, présentent le projet de stabilisation par préchargement d'une surface de 17 ha située au sud de l'actuel polder, zone destinée depuis l'origine de l'aménagement à accueillir des activités industrielles lourdes, notamment les projets sur les énergies marines renouvelables (voir diaporama en annexe).

Des fossés et un bassin de rétention seront réalisés pour récupérer les eaux pluviales et les eaux de drainage.

Un suivi de la qualité des rejets sera effectué pour vérifier leur compatibilité avec le rejet en mer.

Il est prévu de supprimer une zone humide d'environ 1000 m², qui s'est installée depuis la création du Polder. Cette possibilité, en l'absence d'alternative, est subordonnée à une mesure compensatoire de restauration et de gestion d'une zone humide altérée située sur la commune de Bohars, pour une surface au moins égale au double de la surface à supprimer sur le Polder.

Yvon Pinvidic se demande si l'extension du polder ne va pas encore un peu plus accentuer le phénomène des algues vertes dans l'anse du Moulin Blanc, en diminuant encore les courants sur la plage.

Fabrice Huret indique que les études en cours prennent en compte la courantologie de cette zone de la rade de Brest.

Jean-François Kerbrat ajoute qu'à son sens, un tel dragage aurait plus tendance à accélérer les courants qu'à les ralentir.

Jean-François Le Gall demande où seront stockés les sédiments de dragage. Marc Dufourneau lui répond qu'ils constitueront l'extension future du Polder (qui ne fait pas partie de l'avis à donner ce jour).

Yvon Pinvidic demande si les secteurs de compensation de zones humides sont en terrains agricoles. Marc Dufourneau répond que ce sont des peupleraies situées en zone urbaine.

Thierry Fayret remarque que la zone humide impactée est située dans une zone à vocation industrielle, dont l'avenir sera très étroitement lié au développement des énergies marines renouvelables.

Il remarque aussi que la compensation se fera dans un secteur intéressant, dans des conditions satisfaisantes.

Il propose de passer au vote.

Votes favorables : 21

Abstentions : 0

Votes défavorables : 0

La CLE émet, à l'unanimité, un avis favorable au projet.

- **Avis sur le projet de centre de formation du Stade Brestois – commune de Plougastel-Daoulas**

Pierre Vagner, Philippe Argouac'h et Jacques Jolivet présentent, pour le Stade Brestois 29, un projet de centre d'entraînement et de formation sur le site de Tréastel, commune de Plougastel-Daoulas (voir diaporama en annexe).

Le projet, qui à l'origine, impactait une zone humide sur plus de 4 ha, a été retravaillé pour s'inscrire dans un objectif d'impact minimal.

Le projet présenté impacte environ 0,65 ha de zones humides.

Des mesures de compensation sont proposées par le maître d'ouvrage, par la restauration d'une zone de plus de 1,3 ha située de l'autre côté du bourg de Plougastel-Daoulas, dont les caractéristiques et la valeur patrimoniale peuvent être considérées comme plus importantes.

Cette restauration, en collaboration avec les services de la commune, sera accompagnée d'un aménagement à vocation pédagogique, et fera l'objet d'un plan de gestion et d'un suivi par un cabinet indépendant.

Yvon Pinvidic demande qui finance les études de compensation. Jacques Jolivet répond que tout est pris en charge par le Stade Brestois 29.

Jean-Pierre La Gall demande pourquoi c'est Plougastel qui a été choisie et pas Guipavas. 2 chemins creux vont être sacrifiés, dans lesquels on trouve par exemple des escargots de Quimper.

Jacques Jolivet répond que le SB 29 est en recherche de terrains depuis 3 ans. Le projet s'étend sur 10 ha. Toutes les autres options sur d'autres sites n'ont pas abouti. Ce site a fait l'objet d'une concertation avec Bmo et la commune, et correspond aux attentes de tous.

Philippe Argouac'h ajoute que les cheminements seront reconstitués au mieux.

Philippe Seguin pose la question de l'entretien des pelouses et de l'usage des pesticides.

Pierre Jolivet et Philippe Argouac'h répondent que le SB 29 fera appel à un prestataire de très haut niveau.

De plus, le projet intègre une récupération des eaux de pluie et de drainage pour l'arrosage des pelouses. Tous les points de rejet seront équipés de lits à macrophytes, pour abattre une bonne partie de la pollution issue des eaux de drainage non réutilisées.

Thierry Fayret souligne la prise en compte de l'environnement dans ce dossier, et des enjeux du SDAGE et du SAGE. Il salue l'effort d'intégration et la gestion des eaux pluviales, ainsi que le gros travail qui a été fait sur la compensation des zones humides altérées et la fonctionnalité des zones humides restaurées.

Il propose de passer au vote.

Les services de l'Etat, n'ayant pas encore reçu le dossier de la part du maître d'ouvrage, ne souhaitent pas prendre part au vote.

Votes favorables : 14

Abstentions : 0

Votes défavorables : 3

Ne participent pas au vote : 4

La CLE émet un avis favorable au projet présenté.

- **Questions diverses**

Cyanobactéries : Philippe Masquelier informe les membres de la CLE que, suite aux fortes pluies de la fin avril et de début mai, les analyses ont montré une quasi disparition des cyanobactéries dans le lac du Drennec. Le suivi du SBE s'est donc arrêté début juin.

L'ARS a pris le relai début juin, dans le cadre du suivi de la qualité des eaux de baignade intérieure.

Les premiers résultats sont présentés en annexe.

Point inventaire Zones humides : Philippe Masquelier présente l'état d'avancement des inventaires de zones humides. Tous les inventaires hors Bmo sont terminés, il reste maintenant à les valider en conseils municipaux puis en CLE.

Il précise que les inventaires sur Bmo sont en cours de présentation aux agriculteurs.

Pascal Crenn regrette de n'avoir pas été mis au courant du démarrage des réunions sur Bmo. Thierry Fayret répond qu'elles se poursuivront en juillet.

CRESEB : Philippe Masquelier informe les membres de la CLE des thèmes étudiés actuellement par le Centre de Ressources et d'Expertise sur l'Eau en Bretagne, qui regroupe collectivités, acteurs de la gestion intégrée de l'eau et monde de la recherche(voir en annexe).

Pascal Crenn regrette que le monde agricole n'aie pas été associé aux réunions sur l'approche socio-économique des changements de pratiques.

Il remarque également, concernant la réglementation sur les nitrates, que les normes CORPEN ayant changé, un paradoxe voit le jour. D'un côté on préconise le retour à l'herbe, et de l'autre, avec ces nouvelles normes, on pénalise les exploitants qui retournent à l'herbe. On est en train d'envoyer comme signal au monde agricole qu'il vaut mieux laisser les bêtes à l'étable et augmenter le recours au maïs. Il faudrait rapidement clarifier cette situation, qui devient très problématique pour tout le monde.

APPCB : Thierry Fayret relate la dernière réunion de l'Assemblée Permanente des Présidents de CLE de Bretagne. Cette association fédère les présidents, mais ne doit pas prendre des décisions à la place des CLE. Son rôle est de représenter les présidents de CLE, de collecter les informations, le cas échéant de porter leur voix lorsqu'ils se sont mis d'accord, mais en aucun cas elle ne se substituera aux CLE dans les débats locaux ou régionaux.

Fascicule SAGEs de Bretagne : Philippe Seguin informe les membres de la CLE que vient de sortir un fascicule de l'AELB sur les CLE et les SAGE bretons.

Articles de presse : Yvon Pinvidic et Pascal Crenn souhaitent revenir sur l'article paru sur la dernière CLE dans la presse locale, à charge contre l'agriculture, qui stigmatise une nouvelle fois le monde agricole.

Thierry Fayret indique qu'il s'agit d'un article réalisé par un journaliste indépendant, et non d'un compte-rendu de CLE.

Patrick Gouez remarque que chacun peut, avant ou après une CLE, saisir les journalistes, ce qui s'est déjà fait à plusieurs reprises.

Le problème est qu'il peut y avoir confusion entre un article et le compte-rendu.

Henri Billon propose que l'on envoie, après chaque CLE, un compte-rendu succinct des débats, pour éviter toute confusion.

Il est également proposé de refuser toute demande de présence de journalistes faite au dernier moment, et, lorsque cela est jugé utile, de prévoir un point presse à l'issue des réunions de CLE.

Zones vulnérables : Philippe Masquelier indique que l'Etat va demander cet été à la CLE son avis sur la révision des zones vulnérables de la directive Nitrates.

L'ordre du jour étant épuisé, Thierry Fayret remercie les participants et souhaite de bonnes vacances à toutes et tous.

*
* *
*

Coordonnées de l'animateur du SAGE

Philippe MASQUELIER
Syndicat de Bassin de l'Elorn
Ecopôle - Guern ar Piquet - 29460 DAOULAS
Tel : 06 77 69 41 57 Fax : 02.98.25.93.53
Courriel : sage.elorn@wanadoo.fr
Internet : <http://www.syndicat-bassin-elorn.fr/>